

VOTRE DEPOT D'AMIANTE LIE DOIT  
ETRE CONDITIONNE AU MOYEN  
D'UN KIT QUI VOUS SERA FOURNI.



UNE QUANTITE MAXIMALE  
REPRESENTANT 1M3  
(OU L'EQUIVALENT DE 10 PLAQUES)  
EST ACCEPTEE.

*Longueur maximum autorisée : 2mètres*

*Service réservé aux particuliers  
demeurant sur le territoire du  
SIRCTOM*

2021

**SIRCTOM**



**PRENDRE RDV AUPRES DE  
NOTRE STANDARD**

**04.75.03.87.87**

**Jusqu'au Jeudi midi pour le  
samedi suivant**



**6, ZA Les Payots  
26 140 Andancette**



[www.sirctom.fr](http://www.sirctom.fr)



**SERVICE RESERVÉ AUX  
PARTICULIERS**

**SIRCTOM**

**L'AMIANTE  
LIÉ**

Règlement du dépôt d'amiante en déchetterie

## L'AMIANTE : UN DECHET DANGEREUX

L'amiante lié à des matériaux inertes, appelés également fibro-ciment, est classé parmi les déchets dangereux.

Ses poussières sont d'autant plus dangereuses qu'elles sont invisibles à l'œil nu et particulièrement volatiles.

Une mauvaise manipulation expose à des risques pour la santé, notamment des maladies respiratoires sévères.

**Conseil important : si possible, faire appel à un professionnel pour la dépose et l'évacuation.**

Si vous devez manipuler de l'amiante il est indispensable de porter une protection adaptée : Combinaison, masque FFP3, gants, sur-bottes). Equipement fourni par le SIRCTOM.

**Mouiller** les matériaux et démonter les plaques sans les casser limitant ainsi la dissémination de poussière.

**Filmer** les plaques au moyen du film fourni par le SIRCTOM.

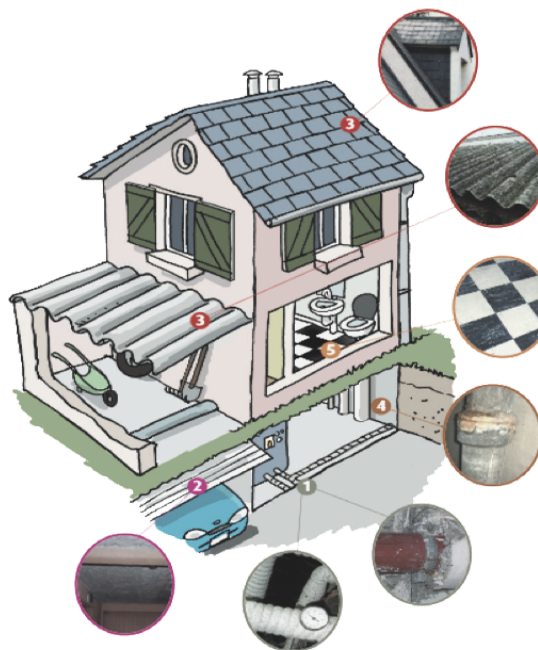
L'équipement de protection jetable souillé doit être également jeté dans un Big Bag spécifique en déchetterie

**Ultime conseil** : prendre une douche après toute manipulation.

*Règlement complet, calendrier et modalités à retrouver sur le site internet du SIRCTOM*



### OU TROUVE-T-ON DE L'AMIANTE?



## MARCHE A SUIVRE

1. Prise de rendez-vous au standard du SIRCTOM
2. La collecte s'effectue uniquement le samedi entre 9h et 11h15, en alternance sur les déchetteries de Sarras et Mercuriol
3. Suivre **OBLIGATOIREMENT** les instructions données :
  - Respecter le créneau horaire donné
  - Prendre **OBLIGATOIREMENT** possession du kit de protection dans les jours précédant le dépôt en déchetteries
  - Kit disponible soit au siège du syndicat à Andancette soit à la mairie de Mercuriol-Veaunes moyennant **la participation aux frais de 15 €** (par chèque à l'ordre du Trésor Public)
  - Filmer les déchets.
  - **A défaut d'être filmés, les dépôts seront REFUSES.**

